

POLE COIFFURE

CAP METIERS DE LA COIFFURE

en 1 an

Parole d'apprenti : " Coupe, mais pas tes doigts ! "

www.cfmda.fr
edgaro@cfmda.fr
5 rue de la Sablière
26250 LIVRON SUR DROME

04 75 61 69 55

Mis à jour le 11/12/25



PUBLIC

Éligible au contrat d'apprentissage

Être âgé de 15 à 29 ans au début du contrat d'apprentissage.
Sans limite d'âge : être reconnu travailleur handicapé OU
en cas de création ou reprise d'entreprise.

Prérequis : être titulaire au minimum d'un CAP

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

Formation de 400 heures sur 1 an.

Alternance : 2 semaines en entreprise / 1 semaine au CFA
(35h/semaine).

Classe de 13 alternants en moyenne.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Ateliers équipés. Salles informatiques.

Centre de ressources : ordinateurs, documentations, annales,
sujets d'examens.

Le 1er équipement professionnel est fourni au démarrage de la
formation.

Les EPI (Equipements de Protection Individuelle) doivent être
fournis par l'employeur pour les apprentis.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée prise en charge par l'OPCO de
l'entreprise sous contrat d'apprentissage.

NATURE DU DIPLOME

Examen de l'Education Nationale de niveau 3 en fin d'année

RNCP 39266

Nom du certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la
Jeunesse

Date début certification : 01/09/2024

MODALITE D'EVALUATION

Contrôle en Cours de Formation (CCF)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le (la) titulaire du CAP Métiers de la coiffure est un(e)
professionnel(le) qualifié(e) dans :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires,
de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage
sur une clientèle féminine et masculine
- l'accueil de la clientèle
- le conseil et la vente de service et produits

Il/elle gère son espace de travail et participe aux différentes
activités de l'entreprise.

Activités visées :

- Réalisation de prestations de coiffure : diagnostic,
techniques, réalisation.
- Relations clientèle et participation à l'activité de
l'entreprise : accueil, conseil et vente, contribution à
l'activité.

MATIERES ENSEIGNEES

MATIÈRES PROFESSIONNELLES :

- Pratique coiffure
- Pratique orale
- Technologie coiffure
- Vente conseil

MATIÈRES SEMI-PROFESSIONNELLES / SAVOIRS ASSOCIES :

- Gestion
- Biologie appliquée
- Arts appliqués
- Chef d'œuvre
- PSE (selon diplôme obtenu)

POURSUITES DE FORMATION

- CS Coiffure Coupe Couleur (possible au CFA)
- BP Coiffure (possible au CFA)
- BAC Professionnel Métiers de la Coiffure
- BAC Professionnel Perruquier Posticheur

Le titulaire du CAP Métiers de la coiffure est amené à exercer en :

- Salon de coiffure
- Salon itinérant
- Entreprise de coiffure à domicile
- Entreprise liée au secteur de la coiffure, production et distribution de produits capillaires
- Entreprises du spectacle et de la mode
- Etablissements et institutions avec des activités de coiffure intégrées :
 - Centres esthétiques et de thalassothérapie
 - Etablissements de tourisme et loisirs
 - Etablissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées

CANDIDATURE et DELAIS D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de novembre en vous connectant sur notre site :

www.cfmda.fr, onglet : "Candidature à la formation".

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres d'apprentissage de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1er trimestre de l'année scolaire. L'inscription se fera sous réserve de places disponibles à la signature d'une convention de stage. Si la formation atteint sa capacité maximale, une liste d'attente sera ouverte.

Le calendrier sera fourni après inscription définitive. Le service développement et l'assistante formation accompagnent les candidats et les entreprises dans la signature d'une convention de stage.

HANDICAP / ACCESSIBILITE



Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique : « Dispositif d'accompagnement des apprenants porteurs de handicap »

LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur le site du CFMDA dans la rubrique : « Taux et Ratios ».

INFOS PRATIQUES

Restauration sur place

Lignes de bus directes par KEOLIS

Casiers

